Règlement intérieur

Adresse de structure d'accueil :

Espace jeunesse et loisirs (3/11 ans)
13 bis rue du Manoir – 14840 CUVERVILLE
Tél : 06 75 46 01 34
CORDIER Chloë coordinatrice et directrice du secteur enfance et jeunesse
LELIEVRE Mélanie, directrice adjointe et animatrice

Fonctionnement :

Périodes d'ouverture du centre de loisirs

Mercredis loisirs :	de septembre à début juillet
Vacances scolaires :	Vacances d'automne (2 semaines) Vacances d'hiver (2 semaines) Vacances de printemps (1 semaine)
Vacances d'été :	Juillet (4 semaines)

Horaires d'accueil pour les 3-11 ans
Pour toutes les vacances scolaires, mercredis loisirs et été :

8h00 à 18h00 en journée complète avec repas
8h00 à 12h00 matinée sans repas
8h00 à 14h00 matinée avec repas
12h00 à 18h00 après-midi avec repas
13h30 à 18h00 après-midi sans repas

Heures d'accueil :

Matin : 8h00 – 9h00
Midi : 11h45 – 12h00 et 13h30 – 14h00
Après-midi : 17h00 -18h00

L'inscription :

- L'inscription au préalable de l'enfant sur les dates limites d'inscription sur le portail famille.
- Les inscriptions se font en journée complète avec repas ou en ½ journée avec ou sans repas, sur 4 minimum durant les vacances scolaires et 3 mercredis minimum par cycle.
- L'inscription pour les mercredis peut se faire jusqu'à deux jours avant le mercredi.

Le projet pédagogique :

Chaque début d'année scolaire l'équipe de direction réécrit le projet pédagogique du centre de loisirs. Il y est décrit l'équipe d'animation, le fonctionnement, une journée type, les objectifs que l'équipe s'est fixée en lien avec le projet éducatif du territoire et les besoins du public. Il est disponible au centre de loisirs, vous pouvez le consulter à tout moment.

Responsabilités :

- La commune et l'organisateur « La Ligue de l'Enseignement de Normandie » déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou argent (téléphone portable, montre, bijoux…).
- Il est vivement déconseillé aux enfants d'apporter au centre de loisirs et notamment sur les activités mises en place par la structure (mini-camps et stage) des effets personnels tel que jouets, téléphone portable, console de jeux, appareil photo…)
- L'équipe d'encadrement sollicite la ponctualité des familles sur les horaires d'accueils.
- La commune et l'organisateur « La Ligue de l'Enseignement de Normandie » sont responsables des enfants uniquement sur les temps et lieux d'animations encadrés par les animateurs. Leur responsabilité n'est pas engagée en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors de ces lieux et horaires.
- L'administration de médicaments ne pourra se faire que sur présentation d'une ordonnance.
- Tout manquement grave à la discipline et au règlement intérieur sera signalé à la famille et sanctionné et pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la structure sans pouvoir prétendre au remboursement du séjour.
- Toute absence devra être impérativement signalée aux responsables des structures 48h avant la venue de l'enfant. Passé les 48h le séjour ne sera pas remboursé. Si toute fois pour raison médicale votre enfant ne peut pas venir il vous sera demandé un justificatif médical pour annuler son inscription.

Informations utiles :